

Chiffres provisoires de l'Acos¹ à l'appui, cette nouvelle édition du Baromètre des emplois de la famille présente les dernières tendances du secteur des particuliers employeurs au 2^e trimestre 2016 ainsi qu'un éclairage sur l'évolution des exonérations de cotisations sociales dont les particuliers employeurs bénéficient.

Alors que l'emploi à domicile hors garde d'enfants se trouve fragilisé par la mauvaise conjoncture économique du 2^e trimestre 2016, le dynamisme de l'accueil individuel observé en début d'année se confirme, tant du côté des assistantes maternelles que de celui des gardes d'enfants à domicile. Il en est de même pour les particuliers employeurs âgés qui bénéficient de l'exonération « 70 ans et plus ».

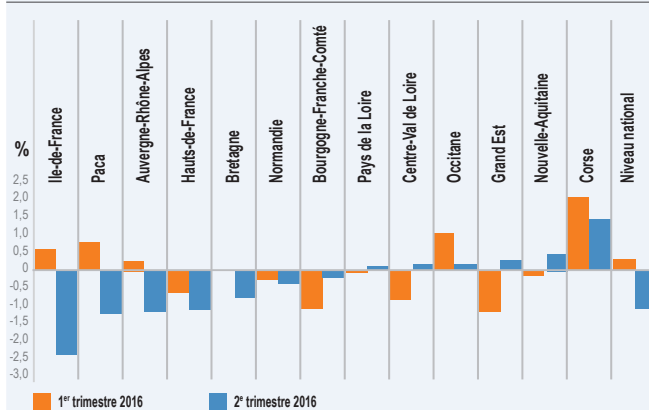
1 TENDANCE AU 2^e TRIMESTRE 2016

Nouvelle baisse trimestrielle des heures déclarées dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants

L'activité déclarée dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants recule de nouveau au 2^e trimestre 2016 (- 1,1 % sur un trimestre), après une légère reprise au 1^{er} trimestre (+ 0,3 %), intervenue après 15 trimestres consécutifs de baisse. Ce nouveau recul coïncide avec une mauvaise conjoncture économique : au 2^e trimestre 2016, la consommation des ménages a diminué de 0,1 % après une hausse de 1,3 % au 1^{er} trimestre.

Au niveau régional, les évolutions par rapport au trimestre précédent divergent : dans six régions on observe une augmentation de l'activité qui atteint 1,4 % en Corse. En Île-de-France, où près d'un quart des heures sont déclarées, la plus forte baisse trimestrielle est enregistrée (- 2,4 % contre + 0,6 % au 1^{er} trimestre) (voir graphique ci-après).

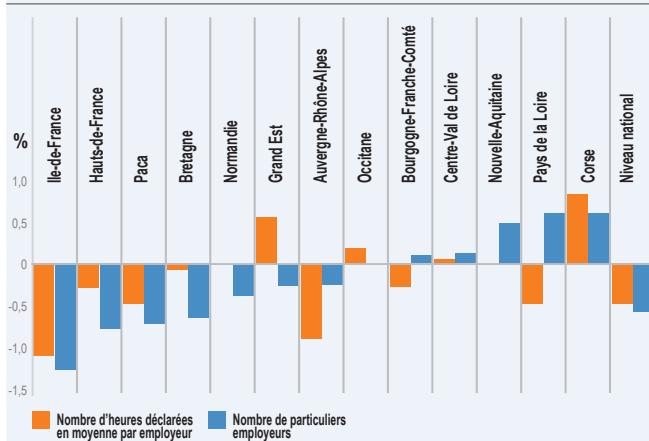
Emploi à domicile hors garde d'enfants : évolution du nombre d'heures déclarées par rapport au trimestre précédent (en %).



Source : Acos, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Parmi les sept régions qui enregistrent une baisse d'activité, la Bourgogne-Franche-Comté se démarque en enregistrant une augmentation du nombre de particuliers employeurs qui s'accompagne pourtant d'une baisse du nombre d'heures rémunérées en moyenne par employeur. À l'exception du Grand Est, les régions affichant une croissance de l'activité ont surtout bénéficié d'une augmentation ou d'une stagnation du nombre d'employeurs (voir graphique ci-après).

Emploi à domicile hors garde d'enfants : évolution trimestrielle du nombre de particuliers employeurs et nombre d'heures déclarées en moyenne par particulier employeur (2^e trimestre 2016).



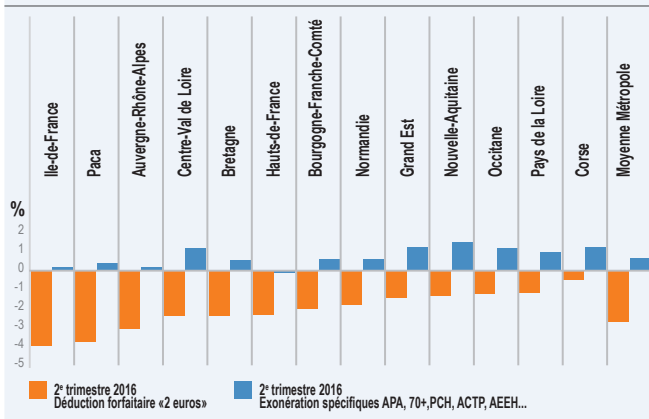
Source : Acos, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

L'activité des bénéficiaires de l'exonération 70 + en croissance

En France métropolitaine², pour les employeurs « fragiles »³ bénéficiant d'une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale⁴, le nombre d'heures déclarées augmente de 0,6 % au 2^e trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation s'explique par une croissance sensible du nombre d'heures déclarées par les bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et plus » (+ 1,8 % sur le trimestre). En revanche, la tendance à la baisse se maintient pour les bénéficiaires de l'APA (- 1,3 %) et d'autres exonérations liées à un handicap ou une invalidité (- 0,8 %).

À l'exception de la région Hauts-de-France, l'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles progresse dans l'ensemble des régions métropolitaines (voir graphique ci-dessous).

Emplois à domicile hors garde d'enfants : évolution trimestrielle du nombre des heures déclarées par type d'exonération (en %).



Source : AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

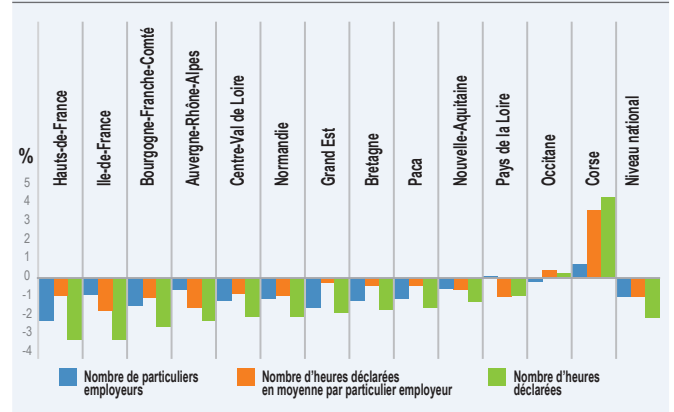
Pour les particuliers employeurs non fragiles, qui bénéficient depuis décembre 2015 d'une déduction forfaitaire patronale de 2 euros, le recul trimestriel au 2^e trimestre 2016 s'élève à 2,9 %, après une croissance de 0,5 % au 1^{er} trimestre 2016. Toutes les régions sont touchées par cette tendance, qui oscille entre - 4,2 % en Île-de-France et - 0,6 % en Corse.

Sur un an, l'emploi à domicile hors garde d'enfants poursuit sa baisse

Comparé au 2^e trimestre 2015, l'activité déclarée pour l'emploi à domicile hors garde d'enfants continue à diminuer au 2^e trimestre 2016 : - 2,3 % sur un an, après - 1,7 % au 1^{er} trimestre 2016 et - 3,3 % au 4^e trimestre 2015. À l'exception de la Corse et de l'Occitanie, toutes les régions sont concernées par une contraction de l'activité sur un an, qui s'explique par un recul du nombre de particuliers employeurs et du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur.

La région Pays de la Loire est la seule où l'activité baisse malgré une augmentation du nombre d'employeurs sur un an (voir graphique ci-après).

Emploi à domicile hors garde d'enfants : évolution au 2^e trimestre 2016 par rapport au même trimestre de l'année précédente.



Source : AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

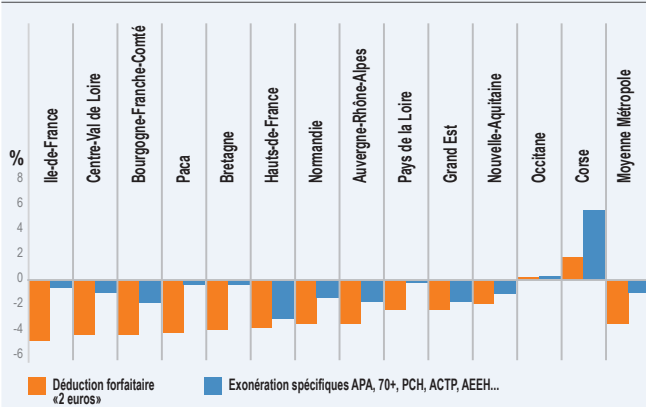
La baisse concerne surtout les employeurs non fragiles

En France métropolitaine, l'activité déclarée au 2^e trimestre 2016 par les personnes fragiles recule de 1 % par rapport au 2^e trimestre 2015. Le volume horaire baisse de 6,5 % sur un an pour les bénéficiaires de l'APA et de 1,8 % pour les personnes handicapées ou invalides, alors que l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et plus » progresse de 1,7 %.

Le volume horaire rémunéré par les particuliers employeurs bénéficiant de la déduction forfaitaire diminue quant à lui de 3,5 % sur un an.

Dans les régions où l'activité baisse sur un an, la contraction de l'activité déclarée par les bénéficiaires de la déduction forfaitaire est plus forte que celle observée pour les employeurs bénéficiant d'exonérations spécifiques. En Île-de-France, où 31% du volume horaire est déclaré par les employeurs non fragiles, on observe la plus forte baisse avec un taux de - 4,9 % par rapport au 2^e trimestre 2015 (voir graphique ci-après).

Emplois à domicile hors garde d'enfants : évolution du nombre d'heures déclarées par type d'exonération (en glissement annuel).

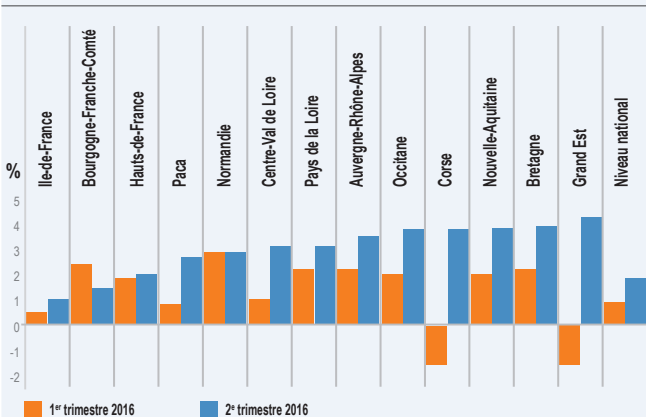


2^e source : AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La croissance de l'activité de gardes d'enfants à domicile se confirme au 2^e trimestre 2016

L'activité déclarée par les parents employeurs de gardes d'enfants est entrée dans une phase de croissance au 1^{er} trimestre 2016 qui s'accélère au 2^e trimestre : + 1,9 % par rapport au trimestre précédent, après + 0,9 % au 1^{er} trimestre 2016. Toutes les régions bénéficient de cette dynamique. L'Île-de-France, qui concentre 63 % du volume horaire déclaré au niveau national, enregistre une croissance plus faible mais qui reste soutenue : + 1,1 % au 2^e trimestre contre + 0,5 % au 1^{er} trimestre 2016 (voir graphique ci-après).

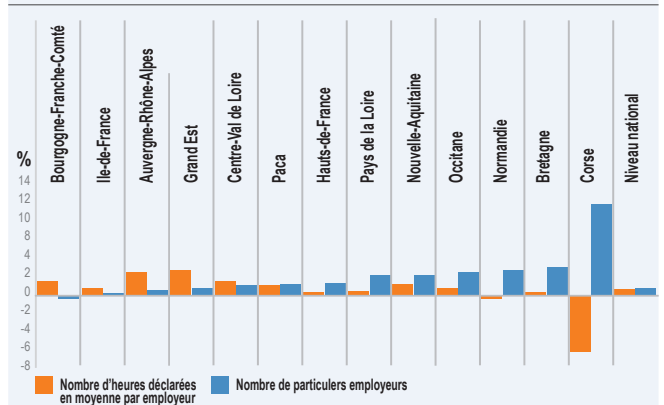
Garde d'enfants à domicile : évolution trimestrielle du nombre d'heures déclarées par rapport au trimestre précédent (en %).



Source : AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

À l'échelle nationale, cette croissance de l'activité sur un trimestre s'explique d'une part, par une augmentation du nombre de parents employeurs (+ 1 % au 2^e trimestre 2016) et d'autre part par une progression du nombre d'heures déclaré en moyenne par employeur (+ 0,8 %). À l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté, toutes les régions connaissent une croissance du nombre de particuliers employeurs qui varie de + 0,2 % en Île-de-France à + 11,2 % en Corse. Dans cinq régions, la croissance s'explique essentiellement par une augmentation du nombre d'heures rémunérées en moyenne par parent employeur. La Corse se démarque par une très forte augmentation du nombre de parents employeurs qui s'accompagne pourtant d'une baisse importante du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (voir graphique ci-dessous).

Garde d'enfants à domicile : évolution trimestrielle du nombre de particuliers employeurs et nombre d'heures déclarées en moyenne par particulier employeur (2^e trimestre 2016).



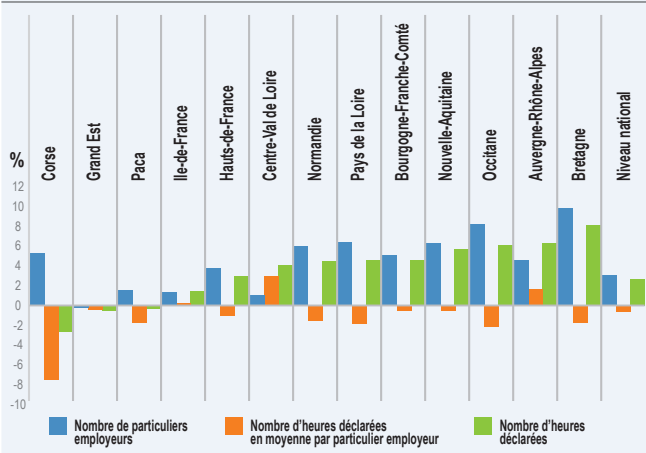
Source : AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Sur un an, une progression significative de l'activité de garde d'enfants à domicile

Par rapport au 2^e trimestre 2015, le nombre de parents employeurs progresse d'une manière très significative (+ 3,1 %), ce qui contribue, malgré une baisse du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (- 0,5 %), à une augmentation globale de l'activité de 2,6 % sur un an.

À l'exception du Grand Est, où le nombre de parents employeurs reste stable, toutes les régions ont vu augmenter le nombre de parents employeurs et par conséquent, 10 régions sur 13 ont vu s'inverser la tendance à la baisse de l'activité sur un an et enregistrent désormais une croissance. Seules les régions Corse et Grand Est sont en recul (respectivement - 2,5 % et - 0,5 % sur un an) (voir graphique ci-après).

Garde d'enfants : évolution au 2^e trimestre 2016 par rapport au même trimestre de l'année précédente.

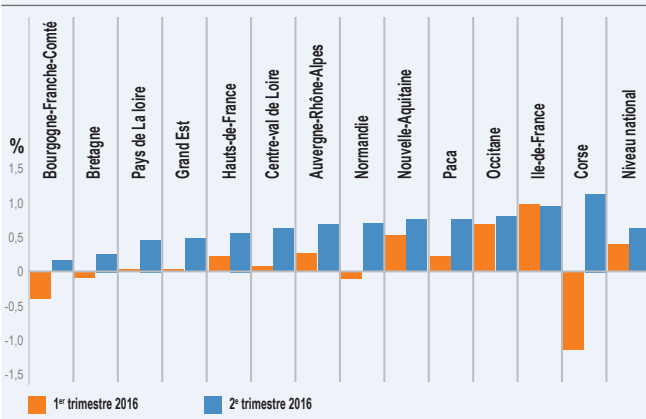


Source : Acoiss, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

L'activité des assistantes maternelles poursuit sa croissance pour le 2^e trimestre consécutif

Au 2^e trimestre 2016, la reprise amorcée au début de l'année se poursuit. Le volume horaire déclaré par **les employeurs d'assistantes maternelles** progresse de 0,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016 (après + 0,4 % au 1^{er} trimestre et - 0,7 % au 4^e trimestre 2015). Toutes les régions enregistrent une croissance de l'activité, qui varie de + 0,2 % en Bourgogne-Franche-Comté à + 1,2 % en Corse (voir graphique ci-après).

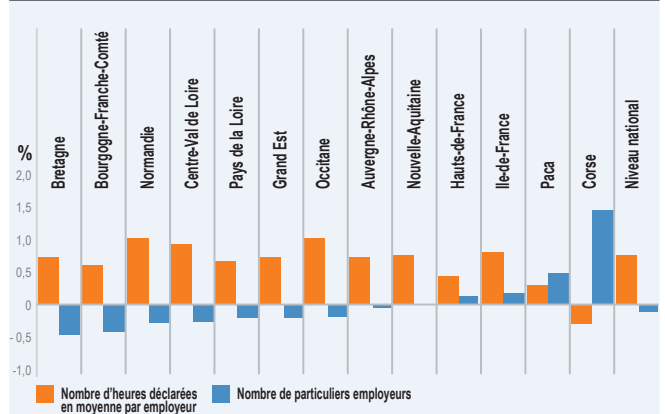
Assistants maternelles : évolution trimestrielle du nombre d'heures déclarées par rapport au trimestre précédent (en %).



Source : Acoiss, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La hausse d'activité constatée au niveau national s'explique surtout par une augmentation trimestrielle du nombre d'heures déclaré en moyenne par employeur (+ 0,8 %). En revanche, le nombre de parents ayant recours à ce mode d'accueil diminue légèrement (- 0,1 %), sauf dans quatre régions : Hauts-de-France (+ 0,1 %), Île-de-France (+ 0,2 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,5 %) et Corse (+ 1,5 %) (voir graphique ci-après)

Assistants maternelles : évolution trimestrielle du nombre de particuliers employeurs et nombre d'heures déclarées en moyenne par particulier employeur (2^e trimestre 2016).



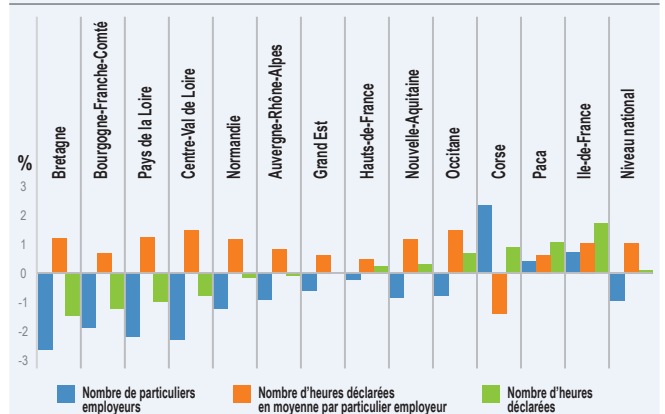
Source : Acoiss, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Une quasi-stagnation de l'activité sur un an

Au 2^e trimestre 2016, une faible augmentation de l'activité des assistantes maternelles est observée par rapport au 2^e trimestre 2015 (+ 0,1 %).

Dans six régions, l'évolution de l'activité est négative et oscille entre - 1,5 % (Bretagne) et - 0,1 % (Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie). Parmi les régions en croissance, l'Île-de-France enregistre la plus forte croissance de l'activité (+ 1,7 %). Au niveau national, le volume horaire déclaré en moyenne par parent employeur est passé de 329 heures au 2^e trimestre 2015 à 332 heures au 2^e trimestre 2016, soit une hausse de 1,0 % sur un an. Cette hausse, conjuguée à une baisse du nombre de parents employeurs (- 0,9 % sur un an), contribue à stabiliser l'activité sur un an (+ 0,1 %). À l'exception de la Corse, toutes les régions enregistrent une augmentation du nombre d'heures déclarées en moyenne par particulier employeur, mais seules trois d'entre elles affichent une hausse du nombre de particuliers employeurs : Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,4 %), Île-de-France (+ 0,7 %) et Corse (+ 2,3 %) (voir graphique ci-après).

Assistants maternelles : évolution au 2^e trimestre 2016 par rapport au même trimestre de l'année précédente.



Source : Acoiss, tableau de bord au 2^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

2 ZOOM SUR LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

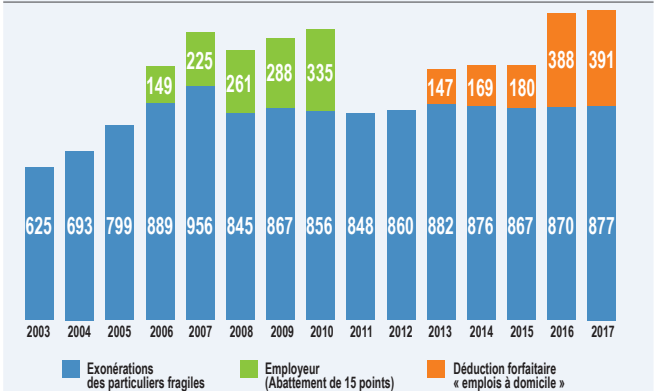
Il existe plusieurs types d'exonérations pour les particuliers employeurs. Les particuliers fragiles⁵ bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles. Cette exonération est attribuée sans plafond de rémunération, sauf pour les personnes bénéficiant de l'exonération pour les 70 ans ou plus (65 fois le Smic horaire par mois). Cette mesure d'allègement n'est pas compensée par l'État aux caisses de Sécurité sociale. L'objectif est ici de favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance et de développer l'emploi déclaré dans le secteur des services à la personne.

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'une exonération spécifique pour public fragile, il existe depuis janvier 2013 une déduction forfaitaire de 0,75 euro par heure de travail effectué, qui remplace la possibilité de choisir la base de calcul des cotisations sur une base de salaire réel ou sur une base forfaitaire au Smic. Depuis, ce dispositif a été modifié à deux reprises : le passage au 1^{er} janvier 2015 de la déduction forfaitaire de 0,75 euro à 1,50 euro par heure déclarée, pour la garde des enfants âgés de 6 à 13 ans révolus, puis la revalorisation de la déduction forfaitaire, au 1^{er} décembre 2015, portée à 2 euros pour tous les particuliers employeurs non fragiles en France métropolitaine.

69 % d'exonérations ciblées sur les publics « fragiles »

Selon les prévisions de la Sécurité sociale, la revalorisation de la déduction forfaitaire, qui est compensée par l'État, augmente le coût pour les finances publiques de 115 % en 2016 en passant de 180 millions d'euros en 2015 à 388 millions d'euros en 2016. Pour 2017, le coût de cette mesure est chiffré à 391 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,8 %. Le graphique ci-après illustre l'évolution des coûts, pour les finances publiques, des mesures d'exonération destinées aux particuliers employeurs (hors manque à gagner lié à la déclaration au forfait).

Coût des mesures d'exonération destinées aux particuliers employeurs (en millions d'euros).



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2013, 2014 et 2016. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Le montant exonéré pour les particuliers employeurs fragiles est estimé à 870 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2015. Cette légère augmentation intervient après une baisse de 0,7 % en 2015. Pour 2017, la même progression est envisagée que pour les particuliers employeurs non fragiles (+ 0,8 %). Avec la revalorisation de la déduction forfaitaire, 69,2 % du montant d'exonérations de cotisations sociales destinées aux particuliers employeurs visent les particuliers employeurs fragiles (contre 82,8 % en 2015).

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

En 2016, le coût du complément de mode de garde (CMG) dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est chiffré à 5,5 milliards d'euros pour les assistantes maternelles et à 271 millions d'euros pour les gardes d'enfants à domicile employés directement par les parents. Ainsi, les Caisses d'allocations familiales (Caf) prennent en charge, dans le cadre du CMG-Assistante maternelle, 3,2 milliards d'euros pour le paiement des cotisations sociales et 2,4 milliards d'euros pour la prise en charge partielle de la rémunération. Pour le CMG-Employé à domicile, les Caf financent 113 millions d'euros pour la prise en charge de rémunérations et 157 millions d'euros pour les cotisations sociales⁶.

Mélanie Gromer

L'OBSERVATOIRE FEPEM DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

Le Centre d'études et de prospective de la Fédération des particuliers employeurs de France

79 rue de Monceau, 75008 Paris,
Contact : observatoire@fepem.fr

Retrouvez l'Observatoire sur le site

www.fepem.fr

¹ AcoSS, tableau de bord au 2^e trimestre 2012, mis en ligne avec l'AcoSS Stat n° 239, « Les particuliers employeurs au deuxième trimestre 2016 », octobre 2016.

² Pour une analyse par type d'exonération on se réfère aux moyennes observées en France métropolitaine. En effet, la moyenne nationale donne une fausse image de l'évolution de l'activité en raison des dispositifs sociaux spécifiques dans les DOM.

³ Les bénéficiaires sont définis par l'article L. 241-10-I du Code de la Sécurité sociale (les personnes âgées de 70 ans et plus ; les parents d'un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; les personnes titulaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; les personnes percevant une majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité ; les personnes âgées et dépendantes bénéficiant de l'APA.

⁴ À l'exclusion des cotisations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles.

⁵ Selon la définition dans l'article L. 241-1-I du Code de la Sécurité sociale (voir ci-dessus).

⁶ Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2016.